L'ABEILLE.

Journal Général de PEntendue de la Ville,

IMPRIMÉ PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS :

MERCREDI MATIN, 6 JANVIER 1836.

L'EDITEUR DE L'ABEILLE EST CANDIDAT A LA PLACE D'IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ; il sollicite les suffrages de l'assemblée générale.

Cinq heures du matin.—Le feu vient d'éclater dans la maison située à l'encognure des rues Dumaine et Condé. Nous en ignorons encore les ravages.

COMPAGNIE DES CAZADORES VOLANTES.

Les nombreuses occupations que nous a occasionnées les premières séances de la Législature, nous ont privé jusqu'à présent du plaisir de dire un mot de la compagnie des Cazadores Volantes de l'Etat et de la parade qui eut lieu dimanche dernier. Nous avons toujours considéré comme un acte de devoir de notre part, de chercher à encourager le zèle de nos légionnaires toutes les fois que nous en trouverions l'occasion ; maintenant, c'est un acte de justice que nous croyons appelé à faire, en disant que jamais, depuis sa formation, un beau corps n'avait présenté un plus beau coup d'œil pour l'ensemble et la précision des manœuvres, que dans la revue dont nous venons de parler : et malgré la pluie qui tombait à torrens, par intervalle, il a su maintenir son intégralité et faire preuve d'une égale d'évolutions militaires qui ont dû être justement appréciées par le petit nombre de spectateurs qui ont eu braver l'inclémence de cette journée pour aller admirer la discipline et la bonne tenue des membres de cette compagnie. Nous ne sachions pas qu'aucun corps de nos compagnies habillées, pas même nos meilleures troupes de ligne aient jamais mieux exécuté des feux de compagnie, que ne l'a fait le bataillon des Cazadores Volantes, dimanche dernier. Nous lui donnons cet éloge qui, nous le croyons, ne sera refusé par personne. Cette revue eut lieu pour célébrer l'anniversaire de la formation du bataillon, et pour la bénédiction de son drapeau. Après la parade, un superbe déjeuner fut donné par les deux compagnies, auquel assistaient plusieurs de nos citoyens et de nos magistrats les plus respectables. Invité nous même à aller fraterniser avec nos amis, nous nous sommes dit dans la nécessité de sacrifier ce plaisir que nous aurait procuré cette fête, à des devoirs que nous étions appelé à remplir ailleurs ; et si nous en parlons maintenant c'est uniquement dans le but de remercier les Cazadores Volantes de l'honneur qu'il nous ont fait, et pour les prier, en raison des motifs que nous avons allégués, de nous excuser de ce que nous sommes pas rendu à leur invitation.

Nous avons appris néanmoins que le déjeuner s'est passé avec tout le décorum que l'on devait attendre du corps qui le donnait.

LEGISLATURE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SENAT.

Séance du Mardi 5 Janvier 1836.

Le Sénat s'est assemblé aujourd'hui à onze heures M. conformément à l'ajournement.

Membres présens : Messrs. Derbigny, Brownson, Bossier, Cuny, Hoa, Labranche, Labauve, Lewis, Lacoste, Moore, Morancey, Nicholas et Tête.

Mr. Morancey, de Concordia, prête le serment d'usage.

Mr. Moore annonce qu'il présentera bientôt un bill pour incorporer le faubourg ouest de la Nouvelle-Orléans ; un autre pour s'opposer à la pratique des duels avec plus d'efficacité que maintenant ; un troisième bill pour empêcher les personnes du couleur libres de venir s'établir dans cet Etat ; et enfin un quatrième pour amender les lois relatives à la vente et au débit des boissons spiritueuses.

M. Hoa donne connaissance d'un bill qu'en l'autorisa à présenter vers la fin de la séance, ayant pour but d'amender les 7e. et 8e. sections de l'acte du 15 Janvier 1805, de manière à ce que les marchandises avariées, qui devront être vendues à l'encan, soient soumises aux dispositions de la 11e. section de l'acte susdaté. Mai 1815, et que l'Etat reçoive un premium de dix pour cent, lorsqu'au lieu de limiter de pareilles ventes, elles ne soient faites que par des encanteurs commissionnés régulièrement, qui devront faire ces ventes dans les lieux nécessaires ; et 2°. que tout encanteur qui violerait ces ordonnances aurait à payer à l'Etat une amende de $300. La première lecture de ce bill est faite.

Mr. Nicholas obtient permission de présenter un bill qui a pour titre "Acte pour autoriser l'émission des bonds de l'Etat, portant un intérêt à raison de 3 pr.ct. par an."

Sur motion de Mr. Nicholas, on passe à la seconde lecture du bill dont on ne fit que le titre.—Ce bill est référé à un comité chargé de faire un rapport à ce sujet. Le Président nomme MM. Nicholas, Hoa et Brownson, membres dudit comité.

Sur motion de M. Hoa, l'impression de ce document est ordonnée.

Mr. Bossier donne avis d'un bill concernant le juri de police de la paroisse Claiborne, pour la division des districts électionnels.

Mr. Lacoste fait la motion qu'un comité réuni des deux chambres soit nommé pour faire des préparatifs pour la célébration du 8 Janvier.

Les règles étant dispensées, la résolution est adoptée.—Une scrutine somme, sans aucune espèce de compensation extraordinaire est ouverte. Il fut donné la motion de renvoyer, au jour suivant, la considération de la résolution fixant l'époque de l'élection de l'imprimeur—Adopté.

La motion de M. Hoa est mise aux voix et est également adoptée.

Le président nomme les comités permanents suivans :

Comité d'élections.—MM. Labranche, Lacoste, Moore.

Comité de réclamations.—MM. Brownson, Tête, Cuney.

Comité de dépenses.—MM. Moore, Lewis, Bossier.

Comité d'affaires non-terminées.—MM. Labauve, Morancey, Lewis.

Comité d'éducation publique.—MM. Nicholas, Hoa, Cuney.

Comité d'améliorations intérieures.—MM. Hao, Johnson, Bessier.

Comité judiciaire.—MM. Brownson, Labauve, Johnson.

Comité d'enrôlement.—MM. Labranche, Nicholas, Morancy.

Sur motion de M. Brownson, le Sénat s'ajourne au jour suivant.

CHAMBRE DES REPRESENTANS

MARDI, 5 JANVIER 1836.

La chambre s'étant réunie conformément à l'ajournement, l'orateur donne connaissance qu'il a fait choix des membres suivans pour composer les comités permanens.

Comité d'Elections.—MM. Hoile, Delachaise, Hamilton.

Do. Des Réclamations.—MM Barrow, Bernard, Guillet, Labaut, Dixon.

Do. Des Finances.—MM. Penn, Fortet, Dixon, Millaud, Boyce.

Do. Judiciaire.—MM. Lewis, Penn, Winn, Lawson, Montégut.

Do. Des Dépenses Contingentes.—MM. Patin, Montégut, Marigny.

Do. Des Milices.—MM. Sparks, Debuys, P. A. Ducros, Wilson, Guillet.

Do. Propositions et Griefs.—MM. Winn, Patin, M'Alister, Landry, H. C. Thibodeaux.

Do. Améliorations intérieures.—MM. Davidson, Davenport, Nérault, Breaux, Sheldon.

Do. Instruction publique.—MM. Ogden, Lavergne, Russel, Milligan, Lewis.

Do. De Révision et Traitaux non achevés.—MM. Brown, Sibley, Orr.

Do. Enrôlement.—MM. Lavergne, Bry, Delachaise.

Do. Agriculture, Manufactures et Commerce.—Augustin, Brashear, A. B. Thibodeaux, Laffitte, Armand.

Do. Pénitentiaire.—MM. Lawson, Bicham, Bienvenu, Russel, Bremaud.

MM. Marigny, Armand, Guillet, Patin, Penn, Breed, Winn, Bry et Breaux sont également nommés par

Voyez l'Abeille du 5.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le superbe bateau à vapeur HENRY CLAY, capitaine John A. Holman, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu pour les susdits ports. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS, 46, rue Poydras.

6 janv

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le superbe bateau à vapeur ROB ROY, capitaine Jas. L. Willson, ayant une partie de son chargement engagé, partira samedi prochain, 9 du courant, à 10 heures du matin. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS, 46, rue Poydras.

6 jan

POUR LAFOURCHE ET LA COTE—Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, WATCHMAN, capit. Charvin, est prêt à recevoir sa carg. et partira positivement aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à F. JAUBON, Vieille Levée, No. 30.

6 janv—1

POUR PORT GIBSON, LITTLE R. et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur NEOSHO, capitaine Stapleton, partira pour les endroits ci-dessus mercredi 6 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co.

5 janv

Pour Columbia, Vicksburg, Natchez, et les postes intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur Arcona, bien connu, capitaine Mann, partira mercredi prochain 6 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

5 jan rue de Chartres, No. 29.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cornier, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux arrangemens, s'adresser à bord, en face de la custom-house, ou à JOHN CROSBY, rue du Camp, no. 39.

4 janv

Ventes par le shérif.

Philippe Guesnon contre J. L. Prévost.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à la cour de la nouvelle ville, le lundi, 8 février prochain, à une heure de relevée,

Un quart indivi e de deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, désignés par les nos. 350 et 351, sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit :

Le lot no. 350, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française.)

Le lot no. 351, formant l'encoignure des rues des Bons Enfans et des Postes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Postes, (mesure française,) saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : Comptant.

6 jan F. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—B. P. Buckner et M. Robinson contre A. Parker et autres, propriétaires du bateau-à-vapeur Scotland.—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le Vendredi 22 de janvier, à une heure de relevée.

Le bateau-à-vapeur Scotland, avec ses agrès, apparaux et ameublement, attaché dans l'affaire ci-dessus.

Cette vente étant la seconde et dernière, le dit bateau à vapeur sera adjugé au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond, avec solidaire sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur le dit bateau-à-vapeur jusqu'à parfait paiement.

6 jan FRED. BUISSON, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Judiciaire du Premier District.—Séance à Nouvelle-Orléans.—Présent honorable Charles Watts, juge.—W. Caldwell contre les créanciers.—No. 11,518.—Sur motion de J. A. Maybin, avocat du syndic, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolable, et toutes personnes y intéressées, aient à déduire sous dix jours, à dater du jour de la publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé, et l'argent entre les mains du syndic distribué en conséquence. Et il est ordonné que les minutes,

6 jan—3 THEO. LEWIS, dép. greffier.

Couvertures de Pianos et de Tables.—I caisse de superbes couvertures de pianos : 3 pcs. de tables. Pour vente, en débarquement du navire Huntsville, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, no. 79.

5 janv

E soussigné devant sous peu faire un voyage, prie les personnes à qui il pourrait devoir de lui présenter ses comptes, il laisse son épouse pour en finir avec les autres ; et n'ayant pas besoin de crédit, il prie vivement qu'il ne paiera aucune dette, billet ou endossement consenti par elle.

6 janv—3 OLIVIER BLINEAU.

POAR le brick Borodino, reçu et à vendre par le soussigné, un grand assortiment de médicamens, produits chimiques &c., dont voici le détail d'une partie :

Pastilles et Vichy, véritables, chacune étampée ;
Chlorure de Labarraque, bouché à l'émeri ;
Sirop pectoral de Lamouroux ;
Sirop de violettes ;
Racahout des Arabes : Grains de santé ;
Bandages élastiques de 1re. qualité ;
Sondes et bougies élastiques de 1re. qualité ;
Créosote contre le mal aux dents ;
Pâte pectorale de Régnauld ;
Bandages assortis ;
Suspensoirs en filet de soie et fil ;
Eau de Cologne de Demarson ;
Plaques en gomme élastique pour cautères ;
Encre à marquer le linge, 1re. qualité ;
Veilleuses parisiennes de Ste. Bogue ;
Pois d'Iris assortis pour conserves ;
Racine de salsepareille Esmeine ;
Rhubarbe rouge ; Arséniate d'ammoniaque ;
Sulfate de morphine ; Acétate do ;
Sulfate de Quinine ;
Iode, Thridace, &c ;

Ainsi que toutes les préparations d'or, de zinc, de fer, d'argent de plomb, de soufre et de mercure.

6 janv A. A. PEYCHAUD, rue Royale, No. 123.

Légion de la Louisiane.

CAVALERIE D'ORLEANS de 1814-15.

LA compagnie montera à cheval vendredi prochain, le 8 janvier, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, en ville, pour de là se rendre aux Carrollton. Par ordre du capitaine L. A. Charbonnet.

ED. PLANCHARD, maréchal des logis chef.

Chasseurs-à-Cheval Louisianais.

LA compagnie montera à cheval vendredi prochain, le 8 janvier, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, encoignure de ces rues Conde et Esplanade.

Par ordre du capitaine L. A. Charbonnet.

ED. PLANCHARD, maréchal des logis chef.

Chasseurs à Cheval d'Orléans.

L'ESCADRON montera à cheval vendredi prochain, 8 Janvier, à 8 heures et demie précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.

Par ordre du capitaine.

J. PERRYAN, adj. maj.

BATAILLON D'ARTILLERIE.—Le bataillon dit prendra les armes vendredi, 8 du courant, à 9 heures précises du matin, équipement complet. Par ordre.

A. SCHREIBER, adjudant major.

6 janv

GARDES D'ORLEANS—Attention !

LES deux compagnies prendront les armes vendredi prochain, 8 du courant, à neuf heures précises du matin, et s'assembleront au lieu ordinaire du rendez-vous, équipement complet, uniforme d'hiver.

Par ordre du capitaine.

5 janv G. CRUZAT, sergent-major.

Tirailleurs, attention—La compagnie prendra les armes Vendredi prochain, 8 du courant, à 8 heures précises du matin, pantalon bleu et pompon.

Par ordre du capitaine.

6 jan F. LALOUETTE, serg. maj.

Garde Urbaine No. 1.—La compagnie prendra les armes Vendredi prochain, 8 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira dans la Cour de l'Ancien Couvent, dans les Ursulines.

Le but de cette sortie étant la célébration de l'anniversaire de la bataille du 8 janvier 1815, un exercice à feu aura lieu immédiatement après l'inspection des armes. Costume complet, tir également complet. Par ordre du capitaine.

5 jan G. A. MONTMAIN, serg. maj.

Voltigeurs d'Orléans attention—La compagnie prendra les armes Vendredi prochain, 8 du courant, à 9 heures précises du matin, et se rassemblera, au lieu ordinaire du rendez-vous. Pantalon bleu, veste bleu et pompon. Par ordre du capitaine.

5 jan A. GRANIER, 1er. serg.

Carabiniers d'Orléans—La compagnie prendra les armes Vendredi prochain 8 du courant, et se réunira sur la place ordinaire du rendez-vous, à 9 heures précises du matin, en tenue d'hiver, pour exercer à la revue de la légion. Par ordre du capitaine.

5 jan LOUIS EGLOFF, serg. maj.

CAZADORES DE ORLEANS.

LA compagnie se réunira et viernes, 8 del corriente, á las 9en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para revista de ordenacion. La réunion será en los escusinas de la calles de Condé y Sta. Ana. De orden del capitan.

4 enero José M. BUSTAMANTE, sargento 1o.

JAEGER—Achtung.

DIE Mitglieder besagter compagnie sind aufgefordert sich Freitag morgen den 8 dieses, pünkt. 9 uhr in dem Hause des capitains zur feyer des tages einzufinden.

Auf befehl des capitains.

jan 4 RUCH, Feldwaibel.

Pour les Indes.—Le soussigné vient de recevoir directement par le navire Havre, de Londres, 100 tierçons de l'article susmentionné, de qualité supérieure, qu'il offre à vendre à de prix raisonnable. S'adresser au no, 18 rue de la Douane.

WILLIAM VANCE.

PENSION BOURGEOISE.—Un petit nombre de Messieurs peuvent encore être admis dans une pension décente avec des chambres isolées, si on le désire, en s'adressant à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre, au-dessus de la pharmacie de Mess. Durand & Dolan.

21-déc—1m—3ps

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Pour les autres avis voyez la 4me. page.

SUCCESSION de Simon p. c. l. Louise et al.—Vente par le régister des testamens.—Lundi le huit de février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à l'effet d'opérer un partage entre la mineure nommée Louise Simon, p. c. l. et Marie Simon, p. c. l., épouse de Joseph Prosper Percy, h. c. l., la propriété, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et de l'Union, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro 205, au plan du dit faubourg, le dit lot de terre ayant mesure française 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, borné à droite par l'autre moitié du terrain numéro 205, et à gauche par le terrain numéro 204, ensemble les édifices y construits.

Conditions : moitié comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

6 jan

Important aux Spéculateurs.

VENTE DE QUATRE VINGT-SEIZE DE TERRE

dans la ville de Carrollton.

PAR M. BARNETT Sr.

LUNDI 7 de janvier 1836, il sera vendu à la de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

Les propriétés de valeur ci-dessous mentionnées,

situées près le Nouveau Canal, et l'Avenue du Lac, savoir : No. 0, contenant 24 lots, et comprenant l'islet no. P, contenant 24 lots, et compris entre les rues Quatorzième, McCarty et Madison.

L'islet no. Q, contenant 24 lots, et compris entre les rues Quatorzième, McCarty et Madison.

L'islet no. J, contenant 24 lots, et compris entre les rues Seizième, Delphine, McCarty et Felicia.

Ces propriétés de valeur sont situées dans le passage immédiat du Canal le plus large qu'il y ait, ses contrées occidentales et qui permet aux grands steamers de venir du lac à la ville, et sont situées à l'avenue du Canal qui conduit de ce dernier à l'Hôtel Carrollton.

Conditions de la vente : Un quart comptant ; la balance payable à 6, 12 et 18 mois, en billets endossement mis en garantie par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés pardevant Grima, notaire public.

Les acquéreurs jouiront du privilége d'escompte du moment de la passation des actes, sera proportionnel aux taux de 12 pour cent. 5 j

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le mercredi, 6 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, 21 de la rue Young Hyson, et 7 caisses de blanc de

5 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANON.

IL sera vendu samedi, 9 janvier, à midi, à la de Hewlett,

Le Revenue Cutter Ingham avec ses agrès raux, tel qu'il se trouve d'autre bord du fleuve

Le gardien du navire le fera examiner aux qui se présenteront.

THEATRE DORLEA

JEUDI, 7 JANVIER 1836,

ROBERT LE DIABLE,

Grand opéra en 5 actes.

VENDREDI, 8 JANVIER.

LES JANVIER 1815, Episode Louisia

Drame en 2 actes, de M. Lucenay, musique de M. Gunraud.—Terminé par

Une cantate et une apoté

Théâtre de la rue St. Cha

Positivement les trois dernières soirées de MADEMOISELLE CELESTE

CE SOIR on représentera à ce théâtre, le mo romantique en 13 tableaux et 2 gand actes i

THE DEVIL'S DAUGHTER

Meganda, Daughter of Virtue. } Mlle. Céle
The Daughter of Evil.

SUIVI D'UNE GRANDE DANSE

ASIATIQUE,

Par Mademoiselle Céleste.

Le spectacle sera terminé par la pièce in

WILLIAM THOMPSON.

William Thompson,

MR. ADRIAN, physicien, donnera ses tations extraordinaires au public de Orléans, telles qu'on les a vues dans les Nord, assurés qu'il pourra se pourvoir d'un liquable.

On peut le voir, en attendant, à l'Hôtel d gers et des Habitans, rue de Chartres. 6

SALLE D'ORLEANS.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informe res et le public qu'à la demande familles, il donnera Lundi prochain, 11 janvi son bénéfice un

Grand Bal Paré et à Cara

PRECEDE D'UN

qui commencera à 5 heures et finira à 9. bal aura lieu immédiatement après.

Prix—Les grandes personnes.

Les enfans

Ce bal étant en même tems paré et à car personnes qui ne voudront point se dégui également admises.

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN.

Grand Bal Paré et ma

PRIX D'ENTREE. LES CAVALIE

ON ne pourra sous aucun prétexte ent sans avoir ses armes, au bureau sera les dépouser. Plusieurs commissaires so ment chargés du maintien de l'ordre et de pendant le cours des bals.

L'entrée étant par la grande porte, tout trer dans la salle

Les billets étiquetés auront lieu tous les M Samedis de chaque semaine.

Samuel Licks & Co. contre le bateau à vap

COUR DE DISTRICT DES ETATS-

Le District Oriental de la Louisian d'un writ de Venditione Exponas à moi ad vendu le Mercredi, 13 janvier 1835, à midi se de l'Arcade, rue des Magasins, entre chez et Gravier, faubourg Ste. Marie, le bateau-à-vapeur Alligator, avec tous ses palans, ustensiles.

Conditions : $300 comptant, et le 6 mois, en bon billet endossé. J. H. HO

30 déc Maréchal des

DES avances en argent comptant seron les soussignés pour toutes consignations correspondans de New-York et Boston.

Wm. G. HEWES

5 janv rue du Ca

CAFE DE RIO—4000 sacs Café, le du brick Camilla, à vendre par R. GRONI

RIO COFFEE—4000 bags Rio coffee the brig Camilla, for sale by R. GRONI

jan 5

Succession de Mariane Dubois,

A VIS est par le présent donné aux cr la dite succession de faire connaître de leurs créances à Auguste Theodore, ex tamentaire, rue Bagatelle, entre les rue Grandchamps, faubourg Marigny, ou à Percy, rue de Chartres, no. 143.

Les personnes qui doivent à la dite succ en même temps prées de solder leure com plus bref délai possible.

AVIS AU PUBLIC.—Le soussigné d'informer les messieurs de cette buvette de l'Hôtel du Nord Américain situ grands-rues rue Bienville et Levée, sera ouverte le Mercredi suivant, 6 du c personnes qui voudront prendre ce service sera assuré d'y recevoir un bon accueil

5 janv—8 F. LE

Whiskey—50 barils whiskey rectifi quement du steamer Majestic, à v JOSEPH L

5 jan no. 14, ru

Thé—150 caisses de thés impérial et thé en boites de 6 à 12 livres, à vendre p PERKS &

5 jan no. 2, Levée

ON demande un comptoir—Parle cours de la vente en gros des mar chez Jean accimaté et parlant les deux la dresser toute restante, boite no. 780.

Whiskey & Farine—86 barils wh 64, 200 barils farine en débarque tenant à vapeur Algonquin, et à vendre par ORAIN & M no. 7, Nouv

Farine—400 barils farine 1re. qualité, chafand et à vendre par ORAIN & no. 7, Nouv

5 jan

Whiskey—100 barils whiskey rectifi bateau-à-vapeur Majestic, à vend ORAIN & M no. 7, Nouv

5 jan

Lettre de Change sur Paris, à ven E. S rue Bienv

1 jan—6

CINQ PIASTRES de réc Seront payées pour l'arrestation d nommé Tom, parti mercredi le 25 d OCEAN, avec tous ses palans, u mentales. Conditions : $300 comptant, c 6 mois, en bon billet endossé. J. H. HO Maréchal des

30 déc

CAFE DE RIO—4000 sacs Café, le du brick Camilla, à vendre par R. GRONI

5 janv

LEGENDRE & SAMORY, rue Toulouse, no. 47.

4 janv

AVIS—Le soussigné ayant l'intention de s'absenter de ce pays, offre de vendre à l'amiable le bon de cette ancienne cigarerie, bien achalandée, située rue de la Levée, entre le marché aux légumes et halle, no 114.

Il offre en outre également, 18 esclaves attachés au dit établissement, tous jeunes, parmi lesquels il se trouve trois nègres et une négresse. Ils sont tous bien entendus à faire des cigarres. Les quatre sont bons domestiques de maison.

L'encouragement qu'a obtenu cet établissement, tant des consommateurs de cette ville, que des personnes qui font l'exportation, doit être de grande considération à celui qui désirerait en devenir propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux où l'on offrira des conditions avantageuses.

4 jan—16 ANTONIO ARIAS.

UN homme âgé de 29 ans, sachant lire et écrire, connaissant l'agriculture, désirerait à se placer avec sa femme comme économe dans une habitation ou bien dans une maison. S'adresser à Mr. BONNEFOUS, lampiste, rue de la Commune.

4 jan—2

Demande d'apprentis—Trois enfans de dix à douze ans, peuvent être employés pour apprendre le métier de cigarier, à des conditions très avantageuses, en s'adressant immédiatement au soussigné.

J. N. GLAUDIN, rue Tchoupitoulas, no. 175.

4 jan—3

Les soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Orion, de Hamburg :

Bas assortis pour hommes et femmes ; listade bleus et rouges, en pièces et demi pièces ; platille, crass, rouens, bretagnes, etc.

KOHN, DARON & Co.

4 jan

EN débarquement du brick Apalachicola—800,0 cigarres espagnola, diverses marques et qualité convenables pour ce marché.

Le soussigné donne avis qu'il a pris lui-même à Havane, les arrangemens nécessaires avec les meilleurs fabricans de cigarres, pour être constamment pourvu de cet article qu'il vendra ici, à messieurs les marchands et groceries, aux prix les plus modérés.

A. DELPIT, rue de Chartres, no. 108.

4 jan—3

SUCRERIE A VENDRE.—On offre à vendre une habitation établie en sucrerie, reconnue comme une des plus fertiles, située dans la paroisse St. Charles, rive droite du fleuve, à environ 8 lieue de la ville, ayant 13 arpents de face sur 40 de profondeur, bornée en haut par l'habitation Christophore St. Amant, et en bas par celle de veuve B. St. Amant, avec 44 esclaves de choix. Pour les conditions, s'adresser au Dr. Pinsan, rue St. Pierre, no. 79, ou à M. Fortier, sur l'habitation.

Si on ne traite pas à l'amiable les esclaves et l'habitation seront mis à l'encan, d'abord réunis et puis séparément, le 15 janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres.

LETTRES de change sur Londres, New-York, à vendre par W.

250 Caisses vin rouge St. Estéphe barriques dito di'o ; 40 caisses Haut Barsac ; 50 tierçons vin blanc Sauterne ; fruits assortis à l'entrepôt, à vendre

A. S. GE

26 nov no. 24, ru

VIN CHAPOT DE VIDE.—En cave de la cave Eléonore, venant de Bordeaux, parfaitement gu. vieux vins de Madère.

AUSSI :—Parle navire Yasso, capit tailles de tapis d'un choix et d'une qualité

F. SEIGN

3 nov no. 144,